



Présentation du futur « Handwierkerhaff » sur l'ancien site de Liberty Steel à Dudelange

- 12 mars 2026 –

Communiqué par : ministère de l'Économie

Le ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, Lex Delles, a présenté ce jour, aux côtés de Dan Biancalana, député-maire de la Ville de Dudelange, d'Alain Gillet, échevin de la commune de Bettembourg, de Paul Nathan, vice-président de la Chambre des Métiers, et avec le soutien de la Fédération des Artisans, le projet du « Handwierkerhaff », le futur parc artisanal qui sera aménagé suivant les concepts de la densification dans la zone d'activités économiques « Wolser » sur une partie de l'ancien site de Liberty Steel.

Ce projet s'inscrit dans la volonté du gouvernement de reconvertir et de valoriser un ancien site sidérurgique en un pôle économique moderne et densifié, dédié aux entreprises artisanales. L'objectif est de créer un environnement adapté aux besoins du secteur de l'artisanat, en proposant des infrastructures adéquates et des surfaces modulables, tout en optimisant l'utilisation du foncier.

Suite à la faillite de la société Liberty Liège-Dudelange (LU) S.A. en novembre 2024, l'État luxembourgeois a acquis en mars 2026 les constructions existantes provenant de la faillite. Cette acquisition permet désormais de repenser le développement économique de ce site situé au cœur de la zone d'activités économiques « Wolser ». Ainsi, une partie du site sera consacrée au futur « Handwierkerhaff », tandis qu'une autre partie, l'ancien site Galvalange, sera réservée à des activités liées à la défense.

Le concept du « Handwierkerhaff » a été élaboré en étroite collaboration avec les représentants du secteur, notamment la Chambre des Métiers et la Fédération des Artisans, afin de répondre au mieux aux besoins concrets des entreprises artisanales. Il vise à regrouper plusieurs entreprises artisanales sur un même site, permettant ainsi de mutualiser certaines infrastructures, de renforcer les synergies entre entreprises et d'optimiser l'utilisation des surfaces disponibles.

Un projet réalisé en trois phases

La réalisation du projet se fera progressivement avec dans un premier temps, la rénovation d'une partie des halls existants, suivie de la démolition, puis de la reconstruction du reste des halls.

Ainsi, dans une première phase, une partie des halls existants sera rénovée afin d'accueillir rapidement les premières entreprises artisanales. Cette première étape représente un investissement d'environ 10 à

12 millions d'euros pris en charge par l'État qui devrait être amorti en 10 à 15 ans grâce aux loyers versés par les entreprises louant des surfaces dans le Handwierkerhaff.

À terme, un premier nouveau bâtiment densifié sera construit sur une surface d'environ 2,5 hectares. Ce nouveau complexe atteindra une hauteur de 30 mètres et comprendra 5 étages dont 3 dédiés aux activités artisanales et 2 dédiés à des surfaces administratives, pour une surface exploitable totale d'environ 80.000 m².

Une fois le nouveau bâtiment du « Handwierkerhaff » construit, les entreprises hébergées dans la partie rénovée y seront transférées, puis cette partie sera également démolie. Un « clone » du nouveau bâtiment sera alors construit sur ce site.

Le projet se distingue notamment par son approche innovante de densification, intégrant des zones de circulation pour les camions directement dans le bâtiment afin de réduire les surfaces nécessaires et d'optimiser l'organisation des activités.

Planning des travaux

En 2026, un appel d'offres sera lancé pour la réalisation de travaux d'assainissement du bâtiment existant et la demande de permis de construire pour la transformation du premier hall sera introduite et les travaux d'aménagement seront préparés. D'ici la fin de l'année, un appel à candidatures sera également lancé afin d'identifier les entreprises intéressées à s'y installer, celles-ci devant en effet obtenir les autorisations nécessaires. En 2027, les travaux de transformation du premier hall débiteront et les entreprises seront sélectionnées. L'ouverture et la mise en service progressive du site est prévue à partir de 2028, avec l'installation des premières entreprises et le démarrage de leurs activités.

Lors de la présentation, le ministre Lex Delles a souligné l'importance de ce projet pour le développement du secteur : « Ce projet s'inscrit pleinement dans les priorités du gouvernement définies dans l'accord de coalition 2023-2028, qui prévoit notamment de renforcer le secteur de l'artisanat, entre autres à travers le « Pakt Pro-Artisanat » et la création d'un nouveau « Handwierkerhaff » dans le sud du pays. Avec le Handwierkerhaff, nous créons une infrastructure moderne et adaptée aux besoins des entreprises artisanales, tout en utilisant de manière plus intelligente et plus efficace notre ressource la plus précieuse : le sol. Ce projet permettra de renforcer les synergies entre entreprises et de soutenir le développement de l'artisanat au Luxembourg. »

Pour Dan Biancalana, Député-Maire de la Ville de Dudelange : « Le futur concept du Handwierkerhaff représente, pour Dudelange, bien plus qu'un simple nouveau site d'activités. C'est un projet qui s'inscrit dans une vision plus large : celle de donner à l'artisanat la place qu'il mérite dans le développement économique de notre territoire. À Dudelange, l'artisanat fait depuis longtemps partie du paysage économique. Beaucoup d'entreprises, parfois familiales, y travaillent et y créent de la valeur depuis des années. Le Handwierkerhaff viendra offrir à ce secteur économique davantage de visibilité, mais aussi ouvrir de nouvelles perspectives pour celles et ceux qui souhaitent entreprendre, se développer ou s'installer chez nous. En effet, le Handwierkerhaff représente aussi une initiative qui comptera pour l'emploi local. Notre ville s'est déjà affirmée ces dernières années autour de plusieurs piliers économiques solides, notamment dans les domaines de l'industrie, de la logistique et de la santé. Ce projet permettra de renforcer un pilier supplémentaire. »

Alain Gillet, échevin de la commune de Bettembourg déclare : « Pour la commune de Bettembourg, ce projet représente une opportunité importante pour renforcer le tissu économique local et soutenir l'emploi. Il illustre également notre volonté de concilier développement économique et gestion responsable du territoire, en favorisant une utilisation plus efficace du sol et en limitant son artificialisation. »

Paul Nathan, Vice-Président de la Chambre des Métiers ajoute : « Avec ce projet, le Ministère de l'Économie envoie un signal fort : l'Artisanat occupe une place essentielle dans notre économie, et les pouvoirs publics sont prêts à innover pour lui offrir des conditions de développement à la hauteur de son potentiel. L'Artisanat a toujours été l'un des piliers de la prospérité luxembourgeoise. En redonnant vie à un ancien site industriel, nous démontrons qu'il peut aussi devenir un véritable moteur de revitalisation territoriale. Pour la Chambre des Métiers, il est important de capitaliser sur cette dynamique et d'avancer rapidement vers la prochaine étape : la construction d'un bâtiment moderne, capable d'accueillir davantage d'entreprises et de stimuler leur productivité. Le manque de terrains et d'espaces adaptés reste l'un des principaux obstacles au développement de nos entreprises artisanales. Comme le besoin de surface est élevé, il appartient aux pouvoirs publics de leur fournir des infrastructures adaptées pour soutenir leur croissance. »